

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

22 JANVIER 2021

SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Etaient présents :

M^{mes} BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, PRUVOST, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY.

MM PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, LEGAY, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents :

M^{me} CAGE.

MM, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, CARLE, LEBLANC JM.

Etaient absents excusés :

M^{me} SOUILLARD.

MM VIGNON, LEULIER.

Secrétaire de séance : M PINCHON.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents Monsieur PINCHON est désigné secrétaire de séance de ce conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents le compte rendu du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2020 est approuvé.

EPF NORD PAS DE CALAIS – ADHESION

Monsieur le Président expose qu'une Visio conférence s'est déroulée le 23 novembre dernier. Elle a réuni les représentants de l'EPF et ceux de la CCNS en vue de déterminer un programme d'actions sur la friche MFDS à partir de l'année 2021.

La procédure d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier du Nord Pas de Calais est en cours.

Monsieur le Préfet des Hauts de France a consulté par courrier du 10 décembre 2020 les collectivités du Nord, du Pas de Calais et de la Somme à cette fin.

Celles-ci ont trois mois pour délibérer sur ce projet d'extension du périmètre de l'EPF par décret modifiant le décret de création de l'établissement.

Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire les actions que l'EPF pourrait entreprendre avec la CCNS sur la friche industrielle de BERTEAUCOURT LES DAMES.

Il indique également que cette extension et cette adhésion des collectivités à l'EPF auraient pour conséquence l'instauration d'une fiscalité ad hoc à hauteur d'environ 4 €/an par foyer fiscal imposable.

A l'unanimité par **DELIBERATION 1**, le Conseil Communautaire approuve l'évolution du périmètre de l'EPF du Nord Pas de Calais et l'extension de ses compétences au Département de la Somme.

Donne un avis favorable à l'adhésion de l'EPF Nord Pas de Calais.

Cette délibération sera donc notifiée à Monsieur le Préfet des Hauts de France conformément à sa demande du 10 octobre 2020.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président suspend la séance et donne la parole à Monsieur LHEUREUX, Directeur Général des Services de la collectivité, afin qu'il présente les principales dispositions contenues au projet de règlement intérieur de la CCNS.

Ce document est présenté à l'ensemble des membres du Conseil communautaire.

Il est proposé en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment dans ses articles L 52 11.1 et L 21 21 8 et suivants.

Il a vocation à régir la tenue des Conseils communautaires, Bureaux, Conférences des Maires ainsi que les Commissions instaurées par délibération de la CCNS et les groupes de travail.

Monsieur LHEUREUX précise qu'en vertu de la loi du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les comptes rendus de conseil communautaire seront envoyés en mairies et ces dernières auront à charge de les diffuser à l'ensemble de leurs conseillers municipaux.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président rouvre la séance.

Il sollicite l'accord des membres du Conseil communautaire sur les dispositions contenues au présent règlement intérieur.

A l'unanimité par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve le règlement intérieur de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, ce règlement sera donc notifié à l'ensemble des élus membres du Conseil communautaire ainsi qu'aux agents de la CCNS.

ETAT BUDGETAIRE DE LA CCNS

Monsieur FRANCOIS, Vice-Président, donne lecture des dépenses et recettes réalisées du 15 octobre au 31 décembre 2020 par la CCNS, s'établissant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES ET RECETTES
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 3 240 910 € Recettes : 3 589 630 €
SPANC	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 10 590 € Recettes : 11 585 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 188 520 € Recettes : 215 876.50 €
PAHVAN	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 69 200 € Recettes : 0 €
CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 864 745 € Recettes : 0 €
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 81 390 € Recettes : 0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 134 610 € Recettes : 4 435 680 € (vente ELCIMAI)

Monsieur FRANCOIS précise que la situation de trésorerie au 21 janvier 2021 est de 10 545 000 €.

AIRES DE COVOITURAGE

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que lors d'une réunion qui s'est déroulée récemment avec le département de la Somme, il est prévu que deux aires départementales puissent être réalisées sur le territoire de la CCNS à VILLE LE MARCLET (à proximité immédiate de l'échangeur A16 et sur l'ancienne aire de poids lourds en direction de ST OUEN).

D'autre part, deux aires communales avec participation financière du Département sont également à l'étude : à ST LEGER LES DOMART et à PICQUIGNY.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES PISTES CYCLABLES

Lors de cette réunion, le Département a également exposé un projet visant à réaliser une piste pédestre et cyclable sur la section FLIXECOURT – CANAPLES.

Monsieur le Président indique que la liaison FLIXECOURT - L'ETOILE est également envisagée. Il a évoqué ce projet avec les services du Département de la Somme récemment.

POLITIQUE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE : AVENANT 2021

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil communautaire pour conclure avec le département de la Somme l'avenant n°1 au contrat de territoire 2017-2021. L'objet de cet avenant est de prolonger la durée du soutien départemental jusque fin 2021 d'une part et d'augmenter la dotation territoriale allouée par le département à la CCNS d'autre part, à hauteur de 348 072 €.

Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe globale allouée à la CCNS par le Département sera donc dans ce cadre de 1 653 342 €. Cette enveloppe contient en plus de la part fixe, les bonifications insertion des PRSA, actions sociales et culture ainsi que la part complémentaire 2021.

Un état récapitulatif des actions communales et intercommunales éligibles à la Politique territoriale, à ce jour déposé au département de la Somme, et transmis à l'ensemble des membres présents.

Il est aujourd'hui constaté un solde disponible à hauteur de 392 040 €.

Monsieur le Président invite les Communes membres à transmettre à la CCNS tout projet éligible à cette politique départementale dans la limite de un dossier par Commune pouvant ainsi mobiliser 12 500 € de subvention.

D'autre part, il rappelle que les communes de moins de 1000 habitants, n'ayant pas consommé tous les crédits alloués par le Département, sont également invitées à déposer leur projet d'ici la fin de l'année 2021, les délais de réalisation des opérations étant fixés à deux ans.

A l'unanimité par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°1 au contrat de territoire 2017-2021 et autorise le Président à le signer.

ECOLE DE MUSIQUE – TARIFICATION

Monsieur le Président indique que du fait de la crise sanitaire, les cours de l'école de musique dispensés sur la saison 2019-2020 ont, pour certains, eu lieu en mode dégradé. Aussi il propose d'établir une remise de 30 % sur le tarif des réinscriptions 2020-2021.

A l'unanimité par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve cette délibération.

TOURISME : DEMANDE DE SUBVENTION - DEPARTEMENT DE LA SOMME

Par délibération du 11 décembre 2019, le conseil communautaire sollicitait le Département de la Somme à hauteur de 20 % pour mener à bien l'aménagement du Moulin Basile à FLIXECOURT ainsi que pour réaliser l'aménagement intérieur de la Maison éclusière de PICQUIGNY en vue de l'installation de l'office de tourisme intercommunal.

Monsieur le Président propose d'annuler et de remplacer cette délibération par une nouvelle demande auprès du Département de la Somme non plus à hauteur de 20 % mais à hauteur de 30 % de ce projet global destiné à 200 000 €.

A l'unanimité le Conseil communautaire par **DELIBERATION 5**, émet son accord sur cette proposition.

CENTRE AQUATIQUE : COMMISSION DE SUIVI FINANCIER DE LA DSP

A l'unanimité par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire décide que la commission de suivi de la DSP de l'équipement aquatique sera composée de :

Monsieur LOGNON, Monsieur FRANCOIS, Monsieur DELFOSSE, Monsieur GAILLARD, Monsieur DELASSUS, Monsieur LEULIER.

EXONERATION LOYERS PARISAX

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Président expose que la société PARISAX domiciliée à PICQUIGNY a effectué auprès de la CCNS une demande d'exonération de loyers de 3 mois.

Le loyer mensuel payé par la société à la CCNS s'élève à 4 961.94 € HT.

Après échanges, le Conseil Communautaire décide par **DELIBERATION 7**, de consentir à la société PARISAX une exonération de loyers à hauteur d'un mois et demi, ce qui représente la somme de 7 442.91 €.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

A l'unanimité par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à conclure avec la CAF de la Somme la convention territoriale globale (CTG).

Cette convention vise :

- 1) à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre,
- 2) à partager entre la CAF et la CCNS les données du territoire,
- 3) à travailler conjointement pour apporter les réponses nécessaires aux besoins du territoire intercommunal

ZAC DES BORNES DU TEMPS II: CESSIONS FONCIERES

A l'unanimité par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à céder à la société SAS MFR MOBILIERS -MARTELLE PRO une surface de terrain de 8 028 m² à prendre sur les lots K et L de la ZAC des bornes du temps II au prix de 15 € HT le m² soit un montant total de 120 420 € HT.

A l'unanimité par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire autorise la cession à la société DOMECCO d'une surface comprise entre 7 300 et 8 500 m² sur le lot X à prendre dans la parcelle cadastrée ZO 65 au prix de 15 € HT le m².

Monsieur le Président précise que le projet de la société DOMECCO est de construire sur cette parcelle un hôtel d'entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12h00

◆◆◆◆